

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

M. Franck RIESTER, Ministre de la Culture

Ministère de la Culture

3, rue de Valois

75 001 PARIS CEDEX 01

Nos réf : FB/FL 289 - 06 - 2020

Aubenas, le 24 juin 2020

Monsieur le Ministre,

Mon attention a été attirée par des professionnels du monde de la culture sur les décrets d'application relatifs à l'année blanche promise aux intermittents du spectacle.

En effet, annoncé par le président de la République lors de sa visioconférence du 6 mai 2020, le décret doit prolonger, jusqu'au 31 août 2021, les droits à l'assurance-chômage pour l'ensemble des intermittents en cours d'indemnisation.

Pourtant, alors même que le décret d'application est supposé être déjà prêt et qu'il devait être publié « au plus tard » la troisième semaine de juin, les potentiels bénéficiaires déplorent le retard pris. Il occasionne en effet des situations complexes avec Pôle Emploi.

Ainsi, sauf publication d'ici là dudit décret, Pôle Emploi ne prolongera les droits à indemnisation que jusqu'au 30 juin.

A une semaine de cette date butoir, pouvez-vous m'indiquer quand précisément le gouvernement publiera les décrets nécessaires à la mise en œuvre de l'année blanche qui a été promise aux intermittents du spectacle par le président de la République ?

Je vous remercie par avance pour la réponse que vous voudrez bien m'apporter.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette requête, je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de ma considération.

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

